



Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 5 juillet 2007

Monsieur le Directeur  
de l'établissement COGEMA de La Hague  
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

**OBJET** : Contrôle des installations nucléaires de base.  
Inspection n° INS- 2007-ARELHF-0028 du 13 juin 2007.  
Management de la sûreté.

**N/REF.**: DEP-CAEN-0502-2007.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1<sup>er</sup> décembre 1993, une inspection a eu lieu le 13 juin 2007 à l'établissement COGEMA de La Hague, sur le management de la sûreté.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

#### Synthèse de l'inspection

L'inspection du 13 juin 2007 concernait le management de la sûreté des INB 33, 38, 47, 80, 116, 117, 118 de l'exploitant COGEMA.

Les inspecteurs ont examiné les délégations de pouvoir d'exploitant nucléaire et les organisations associées. Ils se sont en particulier intéressés à l'organisation de l'unité chargée de la sûreté et du contrôle de l'environnement de l'établissement de La Hague. Cette organisation est basée sur un système de gestion de la qualité décliné en processus. Ensuite, ils se sont attardés sur l'organisation, la réalisation et le retour d'expérience des inspections et audits effectués aux différents niveaux des délégations de pouvoir. Enfin, les suites des inspections précédentes relatives au facteur humain et au management de la sûreté ont été examinées.

Au vu de cet examen par quadrillage, l'organisation définie et mise en œuvre sur le secteur pour le management de la sûreté semble satisfaisante. Toutefois, l'exploitant devra compléter ses réponses quant à l'organisation de la Business Unit Traitement et au contrôle de l'application de la délégation de pouvoir qu'elle a reçue.

.../...

## **A. Demandes d'actions correctives**

### **A.1 – Demande de mise à jour des rapports de sûreté**

Il a été constaté un non respect systématique de la note circulaire n° DGSNR/SD1/n° 1016/2002 du 12/12/2002 relative aux révisions des rapports de sûreté tous les 3 ans, sans que cet écart soit traité en action corrective.

**Je vous demande de respecter cette circulaire et de recenser et de corriger les écarts commis depuis sa parution.**

## **B. Demande d'informations complémentaires**

### **B.1 – Organisation et périmètre de responsabilité de la direction Business Unit Traitement (BUT)**

Il n'a pas été présenté l'organisation et le périmètre de responsabilité de la direction BUT auxquels s'applique la délégation du PDG de COGEMA lui donnant pouvoir d'exploitant nucléaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

**Je vous demande de compléter les informations relatives à l'organisation et au périmètre de responsabilité de la direction BUT qui a reçu la délégation d'exploitant nucléaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006.**

### **B.2 – Contrôle de second niveau**

Il n'a pas été présenté d'action de contrôle de la Compagnie générale des matières nucléaires sur la BUT.

**Je vous demande de me préciser les dispositions prises par la Compagnie générale des matières nucléaires pour contrôler l'usage qui est fait de la délégation de pouvoir donnée à la BUT.**

## **C – Observations**

### **C.1 – Processus sûreté environnement**

Il a été noté que le processus sûreté environnement est en cours d'amélioration avec une étude de mise au point de la mesure de la performance de ce processus.

### **C.2 – Organisation de la Direction de l'établissement de la Hague**

Il semble manquer un rappel de la Délégation de COGEMA à la BUT dans la note « Organisation de la Direction de l'établissement de La Hague n° HAG DH 200 de mars 2007 ».

☐☐☐

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas **deux mois**. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,  
L'adjoint au chef de division,

**SIGNÉ**

Eric ZELNIO

